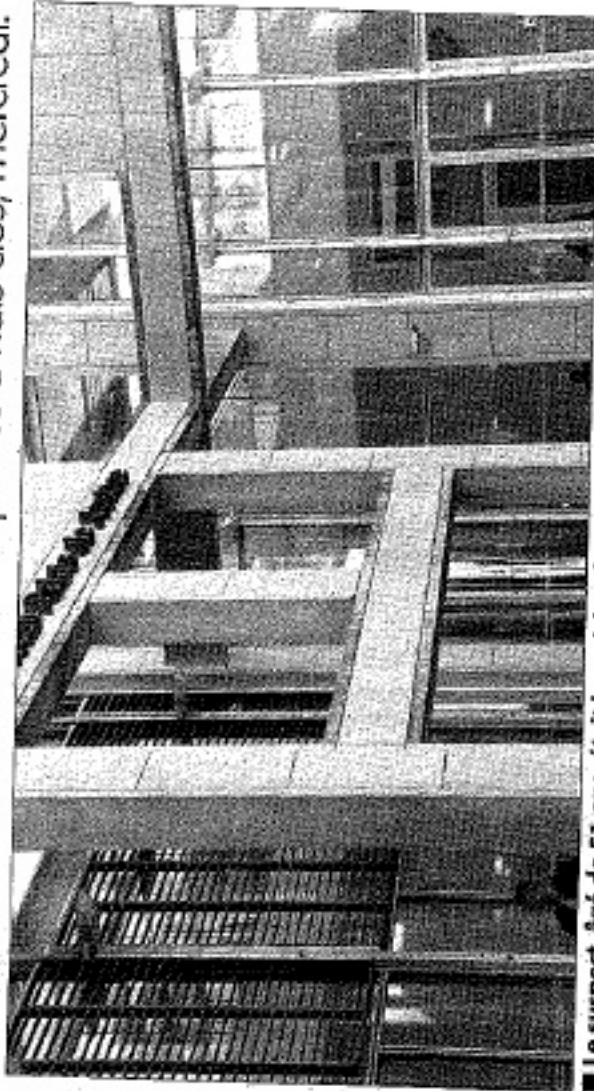


Faux guérisseur, vrai pervers

Justice. Il a écopé de deux ans ferme à l'issue d'un procès à huis clos, mercredi.

Une personnalité structurée sur un mode hystéro-pervers. Une dangerosité sociale avérée. Une réadaptation jugée difficile. Voilà le profil dressé par une blouse blanche à l'endroit de cet homme âgé de 51 ans. Un homme domicilié à Gignac qui a été jugé, mercredi, à huis clos, dans le prétoire de la correctionnelle. Prévenu d'avoir agressé sexuellement une jeune femme dans une caravane, à Castelnaud-le-Lez trois ans plus tôt. Sous couvert de soigner les problèmes de la victime, qu'il faisait se dévêtir lors des séances, il en avait profité pour lui introduire un doigt dans l'anus. Soit un viol entre-temps requalifié - avec l'assentiment de la partie civile - par le magistrat au fil de l'instruction. Et le suspect alors placé sous contrôle judiciaire. Huis clos oblige, rien n'aura filtré du prétoire.



■ Le suspect, âgé de 51 ans, était jusqu'alors inconnu de la justice.

« Mais ma cliente, trois ans après l'agression sexuelle, est encore en état de choc et de sidération », a rappelé M^{me} Valérie Soulié. L'avocate voyant dans le prévenu un homme « qui a pris le masque du guérisseur pour mieux abuser de ses patientes qu'il prétend pouvoir soigner en utili-

sant des protocoles qui sont en fait des actes de violence sexuelle. » Son réquisitoire achevé, le représentant du parquet a demandé deux ans d'emprisonnement ferme, assortis d'un mandat de dépôt sur l'audience.

À l'issue de leur délibéré, les magistrats ont suivi la

demande du ministère public mais n'ont pas ordonné le placement en détention du prévenu.

Son identité figurera par ailleurs au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles (Fjais).